



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

CNI/PASSEPORTS MAJEURS

Première demande / Renouvellement

- 1 **Pré demande** en ligne effectuée sur le site de l'ANTS : <https://passeport.ants.gouv.fr/>
Récapitulatif de la pré-demande à imprimer ;
- 2 **Photo d'identité** de moins de 6 mois n'ayant jamais servie ;
- 3 **Renouvellement** : ancien titre à présenter
- 4 **Vol ou perte** :
 - Vol : Déclaration délivrée par la Police nationale ou la gendarmerie ;
 - Perte : Déclaration effectuée directement le jour du dépôt de la demande ;
 - Document officiel avec photo (permis de conduire, carte vitale, militaire etc...) prouvant l'identité de la personne ;
- 5 **Timbre fiscal** (sur internet <https://timbres.impots.gouv.fr/>, en bureau de tabac ou lors de la pré-demande):
 - Passeport : 86 euros ;
 - CNI : 25 euros en cas de perte ou de vol ;
- 6 **Justificatif de domicile** de moins d'un an :
 - Facture eau, électricité, gaz, téléphone fixe ou portable, quittance loyer, attestation d'assurance logement, avis imposition ou non-imposition ;
 - Si hébergé chez un particulier : CNI ou Passeport de l'hébergeant + attestation sur honneur certifiant qu'il vous héberge + Justificatif de domicile de moins d'un an ;
 - Si hébergé dans un foyer ou maison de retraite : attestation de l'établissement datée et signée ;
- 4 **Changement d'état civil** :
 - Acte de mariage ou de décès, livret de famille, jugement de divorce ;
- 6 **Tutelle** :
 - Tuteur présent au moment du dépôt du dossier ou attestation de moins de trois mois du tuteur indiquant qu'il est informé de la démarche ;
 - Jugement de tutelle ;
 - Pièce d'identité du tuteur ;
 - Le cas échéant, carte professionnelle du tuteur.